

RETOUR SUR UN SERVICE QUI N'A PAS CHÔMÉ CET HIVER..., LE SERVICE DÉNEIGEMENT

Le service communal « d'assistance déneigement » d'Aime-la-Plagne, est mis en place du 6 novembre 2017 au 15 avril 2018.

FONCTIONNEMENT DES TOURNÉES DE DÉNEIGEMENT

Pendant la période hivernale, tous les matins, dès 5 heures, 7 jours/7, trois véhicules communaux effectuent une tournée de salage, en fonction des conditions climatiques.

A noter que le centre ville d'Aime est ainsi dégagé en priorité (livraison des commerces), puis les trottoirs et enfin les écoles. Nous rappelons que le but est de déneiger, non pas de nettoyer la voirie...

Par ailleurs, aux côtés des services communaux, des entreprises viennent en renfort. Elles sont attributaires d'un marché public de déneigement des voiries communales et d'évacuation de la neige, et sont au nombre de cinq. Leur intervention est déclenchée par le référent communal.

› SECTEUR 1

. Longefoy, Montvilliers et ses hameaux : déneigement des voiries et évacuation de la neige par 2 entreprises privées

› SECTEUR 2

. Plagne Montalbert, Montgésin, Beauregard : déneigement des voiries et évacuation de la neige par une entreprise privée

› SECTEUR 3

. Plagne Aime 2000 : déneigement des voiries et évacuation de la neige par 2 entreprises privées

› SECTEUR 4

. Aime : déneigement assuré par les services municipaux. Ce service peut être conforté par l'intervention d'une entreprise extérieure, en cas de fortes intempéries. Egalement, les services d'une entreprise privée sont requis pour le déneigement des trottoirs, avec un micro-tracteur.

. Tessens, Villette et Charves : déneigement assuré par les services municipaux.

› SECTEUR 5

. Granier : déneigement assuré par un employé communal présent sur site.

. Montgirod : déneigement assuré par un employé communal présent sur site.



Tournées des engins communaux de déneigement :

- › 1 engin sur Montgirod/Le Villaret/Centron
- › 3 engins sur Aime bourg (dont 1 pour Villaroland/Tessens/Le Breuil/Charves)
- › 1 engin sur Villette
- › 1 engin sur Granier
- › 1 engin pour l'accès aux routes secondaires entre Aime et Granier
- › 1 engin pour les ruelles d'Aime bourg et l'ouverture partielle de Centron
- › 2 engins pour les trottoirs d'Aime bourg

Rappelons que le déneigement, c'est aussi l'affaire de tous : des copropriétés (responsables du déneigement des espaces privés et de leur trottoir), des particuliers, des commerçants...

Ndlr : à la fin de la saison d'hiver, un bilan financier sera communiqué quant au coût du déneigement.

Quelques chiffres...

› Hauteur cumulée de neige

Du 29/11/17 au 31/10/18 :

. Aime Bourg = 2m14

. Plagne Aime 2000 = estimation 7m

› Tonnage de sel utilisé

140 tonnes au 31/01/18

› 11 engins de déneigement (dont 1 en location)

. 5 chargeuses

. 3 camions déneigement

. 3 fraises à neige

. 1 micro-tracteur

› Nombre d'agents affectés au déneigement

. 9 agents pour le déneigement mécanique

. 11 agents pour le déneigement manuel des trottoirs/l'accès aux bâtiments publics

LE POINT SUR LE MAINTIEN DES SERVICES EN GARE D'AIME-LA-PLAGNE

La Gare d'Aime la Plagne, déjà fermée l'été dernier (sans que la SNCF en ait informé la municipalité) devait accueillir usagers locaux et vacanciers dès la mi-décembre. Nous avons appris, par affiche apposée sur la porte vitrée, que pour la saison d'hiver elle ne serait accessible que du vendredi au lundi.

Mme le Maire a immédiatement réagi et contacté à plusieurs reprises la direction de la SNCF, avant de l'inviter à une rencontre en Mairie d'Aime en présence d'élus du territoire et du conseiller départemental, Auguste Piccolet. La SNCF a accepté une ouverture complémentaire du mardi au jeudi, entre 10h et 18h, avec un vigile assurant la sécurité des lieux, mais sans aucun cheminot pouvant accueillir et informer la clientèle. En dehors du week end, la SNCF n'assure aucun service à la clientèle, notamment en cas de retard ou de perturbations.

Les prestations, limitées de fait, proposées par la SNCF sont insuffisantes et inadaptées à la particularité de la Gare d'Aime la Plagne, desservant nos stations et empruntée chaque semaine par des

milliers de voyageurs.

La réduction de l'accès à la gare et à ses services pénalise considérablement l'accueil que nos vacanciers sont en droit d'attendre.

La municipalité poursuit, bien évidemment, les discussions nécessaires avec la SNCF pour qu'un service de qualité soit, à nouveau, assuré en Gare d'Aime la Plagne à l'ensemble des voyageurs du Train, locaux ou vacanciers.

Yvette et son fils Serge assurent, quant à eux, un accueil à nos vacanciers en toute convivialité dans le local où ils proposent des boissons, des en-cas, pour les faire patienter dans les meilleures conditions possibles...



RÉVISION ALLÉGÉE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Cette enquête publique concerne le **projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune déléguée d'Aime**, portant principalement sur l'extension :

- de la zone Um de la station de

Plagne Montalbert, en vue de la construction d'une résidence hôtelière d'une superficie d'environ 3 000 m²

- de la zone Uaa du hameau de Charves pour prendre en compte l'existence d'un garage mal cadastré, exclu de la zone Uaa.

Mme le Maire de la Commune d'Aime-la-Plagne informe le public que par arrêté municipal du 06 février 2018 (consultable sur le site internet de la ville d'Aime-la-Plagne : <https://www.ville-aime.fr>) a été prescrite l'enquête publique sur les dispositions de la révision allégée n° 1 du plan local d'urbanisme de la commune déléguée d'Aime.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie d'Aime du 26 février 2018 au 30 mars 2018 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance : à la Mairie d'Aime :

- du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

- le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés, et consigner éventuellement ses observations ou propositions sur le registre d'enquête ou les adresser, par écrit au commissaire enquêteur à la Mairie d'Aime-la-Plagne - 1112 Avenue de Tarentaise - BP 58 - 73211 AIME-LA-PLAGNE CEDEX ou par voie électronique à l'adresse suivante mairie@mairie-aime.fr ou sur le site dédié suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/624>

M. Guy TRUCHET, Ingénieur Travaux Publics, commissaire enquêteur, demeurant 15 Route de Chavord - BP 30 - 73801 MONTMELIAN est désigné en cette qualité et recevra personnellement, à la mairie d'Aime-la-Plagne :

- jeudi 8 mars 2018 de 9h00 à 12h00
- jeudi 22 mars 2018 de 9h00 à 12h00
- vendredi 30 mars 2018 de 14h00 à 17h30

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie d'Aime-la-Plagne pendant une durée d'un an à compter de la fin de l'enquête, où toute personne pourra en demander communication, ainsi que sur le site internet de la ville.

AIME-LA-PLAGNE CLASSÉE "STATION DE TOURISME"

Après l'obtention du label de commune touristique en juin 2016, la commune d'Aime-la-Plagne, support des stations de Plagne Montalbert et Plagne Aime 2000, a été classée par décret le 19/12/17. Ce classement implique le respect de nombreux critères. Plusieurs d'entre eux concernent l'office de tourisme et ont impliqué un important travail de fond visant à développer un accueil et des services d'excellence destinés à la clientèle.



Ce classement est l'acte par lequel les pouvoirs publics reconnaissent les efforts accomplis par la collectivité pour structurer l'offre touristique et offrir un accueil d'excellence. Ce classement, qui est

attribué pour une durée de 12 ans, suppose le respect d'une cinquantaine de points. Suite à la délibération du Conseil municipal en date du 29/01/15, la commune a délégué la compétence tourisme, dans sa globalité, au Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (SIGP) qui l'exerce grâce aux moyens mis en oeuvre par l'Office du Tourisme unifié de la Grande Plagne.

Pour notre commune, cela permettra également d'obtenir le surclassement démographique, puisque seront désormais prises en compte la population permanente et la population touristique moyenne, soit un chiffre de 19 430 habitants. L'arrêté préfectoral est en cours d'instruction.

Le surclassement démographique est une reconnaissance quant au fonctionnement réel de la commune qui s'apparente à celui d'une ville de 10 000/19 999 habitants en terme de budget et de projets. La commune pourra par ailleurs récupérer les droits de mutation qui jusqu'alors étaient versés au Conseil départemental (les droits de mutation, appelés droits d'enregistrement, correspondent à tous les droits et taxes perçus par les notaires pour le compte de l'État et des collectivités à chaque changement de propriétaire sur la commune).

Toutes les autres communes du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (SIGP), La Plagne Tarentaise et Champagny-en-Vanoise, ont aussi été classées "stations de tourisme".

Propriétaires d'engins agricoles, remorques et poids lourds PTAC de plus de 3T5, le stationnement de ces véhicules est désormais interdit sur TOUS les parkings publics de la commune

Suite à l'arrêté municipal n° 54A/GA/PM du 12.02.2018, nous vous informons que **le stationnement des tracteurs agricoles, de leurs accessoires, des remorques de tous types et des véhicules d'un PTAC de plus de 3 tonnes 500 est interdit et gênant sur la totalité des parkings de la commune d'Aime-la-Plagne.**

CÔTÉ TRAVAUX...

) AIME

- L'étude de la future signalétique de l'Avenue de Tarentaise, réalisée par un cabinet spécialisé, est en cours. Elle apportera une véritable lisibilité au coeur de ville, tant en terme d'offres de services que d'enseignes commerciales. Sa mise en oeuvre devrait être programmée à l'automne 2018.

- Accès piéton à la zone commerciale des Iles : le projet de tunnel piétonnier sous la voie ferrée, après études des coûts, est abandonné. Néanmoins, une voie piétonne sera aménagée le long de la route qui dessert cette zone, depuis le tunnel.

Distinction

2 AGENTS COMMUNAUX À L'HONNEUR

Corine Maironi-Gonthier, maire d'Aime-la-Plagne, a souhaité réunir les élus et le personnel communal autour d'un apéritif, le mercredi 31 janvier dernier. Ce fut l'occasion de présenter ses vœux à l'ensemble des agents de la ville, et de rappeler à chacun que, élus comme agents, chacun oeuvre pour un service public communal efficient.

Cette réception fut aussi l'occasion de remettre la médaille d'honneur communale à Kathy Barrière (responsable du service Accueil/Etat civil/Social) et Maria Dhérin (Atsem à l'école de Villette mais absente ce jour) pour leurs 20 années au service de la collectivité. Mme le Maire a notamment souligné que Kathy était le sourire de l'accueil, que sa bonne humeur communicative était très appréciée des administrés, des élus et de ses collègues de travail. Kathy fut très applaudie par toute l'assemblée !



Infos pratiques

CARTES NATIONALES D'IDENTITE ET PASSEPORTS

Le service accueil / état civil vous rappelle que la mairie d'Aime-la-Plagne ne traite PLUS aucune demande de carte nationale d'identité, ou de passeport.

Vous devez contacter la mairie de Bourg St Maurice (04 79 07 87 87) ou la mairie de Moûtiers (04 79 24 38 52). Un premier rendez-vous est obligatoire pour la constitution du dossier. *Attention* : tout dossier non complet lors du RDV ne pourra être traité et nécessitera un nouveau rendez-vous.

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Vous avez entre 16 et 25 ans ? La journée Journée Défense et Citoyenneté est une étape clé à ne pas manquer car le certificat qui vous sera délivré est obligatoire pour passer des examens (CAP, BAC, permis de conduire) ou des concours (fonction publique, grandes écoles...). Toutes les infos et inscription sur le site MAJDC.FR

Prochains Conseils municipaux

- Jeudi 22 mars, à 19 heures, en mairie (Débat d'orientation budgétaire)
- Jeudi 29 mars, à 19 heures, en mairie (vote du budget primitif)
- Jeudi 26 avril, à 19 heures, en mairie.

Permanences Mme le Maire

- Mardi 20 mars, de 10h30 à 12h, en mairie
- Mercredi 25 avril, de 10h30 à 12h, en mairie

Agenda

VENDREDI 9 MARS

SPECTACLE HUMORISTIQUE DE SERGE PAPAGALLI "POURQUOI ? PARCE QUE !"

A 20h30, salle de Spectacle et de Cinéma d'Aime.

DIMANCHE 18 MARS

CINÉMA - Salle de Spectacle et de Cinéma d'Aime

Fête du court métrage

A 16h : **Vive la musique** (pour les 3/6 ans)

A 17h : **Les courts des grands** (à partir de 12 ans)

A 20h30 : **Les talents d'aujourd'hui** (à partir de 14 ans)

et **En haut de l'affiche** (à partir de 12 ans).

Projections gratuites pour les moins de 14 ans.



LUNDI 19 MARS

CINÉMA - Salle de Spectacle et de Cinéma d'Aime

A 17h30 - **Cro Man** - film d'animation

A 20h30 - **Gaspard va au mariage** - comédie

SAMEDI 31 MARS

THÉÂTRE AMATEUR

"Paul m'a laissé sa clef" - comédie de François Scharre
par la troupe de théâtre de Granier

A 20h30 - Salle des fêtes de Granier - Tarifs : 7 € adulte, 4 € enfant - 2 ans